

Aide à l'amélioration de l'outil de production : l'investissement est payant

De 1997 à 2001, l'aide à l'amélioration de l'outil de production a bénéficié à plus de 600 entreprises de la région. Cette aide permet aux entreprises ayant obtenu la subvention, en moyenne 54 000 euros, de réaliser un investissement et ainsi d'augmenter leur chiffre d'affaires, leur valeur ajoutée et de recruter du personnel. Ces bons résultats sont visibles dès l'année de l'aide et se poursuivent souvent par la suite.

De 1997 à 2001, en Bourgogne, environ 620 entreprises, principalement industrielles, ont bénéficié de l'aide à l'investissement matériel permettant aux PME-PMI d'investir dans un outil de production adapté à leur projet de développement.

Le montant de l'aide attribuée s'élève en moyenne à 54 000 € par entreprise. Mais la moitié des entreprises ont reçu une aide inférieure à 34 000 € et plus d'une sur dix, un montant supérieur à 100 000 €. Le coût moyen de l'investissement étant d'environ 400 000 €, les financeurs publics interviennent donc à hauteur de 13 % en moyenne.

Comparaison avec un groupe témoin

L'efficacité de cette aide à l'acquisition d'un nouveau matériel de production s'évalue par la comparaison des performances économiques des entreprises aidées du secteur industriel uniquement avec celles d'un groupe "témoin" constitué d'entreprises comparables, mais qui n'ont pas reçu cette aide.

Principalement destinée à des entreprises industrielles, la subvention a aussi bénéficié à des PME dont l'activité principale se situe en



L'aide à l'amélioration de l'outil de production : objectif et réalisation

L'objectif de l'aide au développement et à l'amélioration de l'outil de production est de faciliter le développement des entreprises par l'augmentation de leur capacité de production. Sur la période étudiée, l'aide se matérialise sous la forme d'une subvention. Financée majoritairement par l'État et le Conseil Régional de Bourgogne, l'aide peut-être abondée par d'autres financeurs (l'Europe par l'intermédiaire du Feder - Fonds de développement européen).

L'entreprise éligible est une **PME** au sens communautaire, c'est-à-dire, principalement, ayant moins de 250 salariés, mais aussi soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan annuel inférieur à 43 millions d'euros, et n'étant pas détenue à plus de 25 % par des entreprises ne répondant pas à ces conditions.

De plus, l'entreprise éligible doit relever principalement des secteurs d'**activité industrielle** y compris agro-alimentaire, ou encore de l'artisanat de production, de la prestation de services techniques aux entreprises (y compris logistique), du commerce de gros interentreprises, du BTP hors second œuvre, du tourisme.

Enfin l'entreprise doit être en **situation économique et financière saine** et à jour de ses obligations sociales, fiscales et environnementales.

Pour obtenir l'aide, l'entreprise doit avoir un programme d'investissement comprenant des équipements de production (hors immobilier) et éventuellement des investissements immatériels directement liés. Ce programme doit s'inscrire dans un projet global de développement de l'entreprise conduisant à un investissement annuel supérieur à 46 000 € HT (moins de 20 salariés) ou supérieur à 75 000 € HT (entreprises de 20 à 50 salariés) ou supérieur à 150 000 € HT (entreprises de 50 à 250 salariés). L'entreprise peut bénéficier d'une subvention au taux maximal de 20 % pour celles implantées en zones assistées (c'est-à-dire éligibles à la Prime Aménagement du Territoire), de 15 % pour les PMI de moins de 50 salariés et ayant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 7 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 5 millions d'euros et 7,5 % pour les autres PMI.

dehors du champ de l'industrie au sens strict. Ces PME ont aussi une activité secondaire industrielle qui les rend éligibles à l'aide. Néanmoins, elles n'ont pas été retenues dans la suite de l'étude : elles sont peu nombreuses et leur prise en compte perturbait la constitution du groupe témoin.

Investissement des entreprises aidées

L'aide à l'outil de production joue un rôle de catalyseur de l'investissement pour les entreprises aidées. Vu l'objet de l'aide, il est logique d'observer chez les entreprises aidées une augmentation des immobilisations corporelles. Mais cette hausse est plus forte chez elles que chez les entreprises non aidées. Leur capital augmente en moyenne de 20 % dès l'année de l'aide alors que la progression n'est que de 10 % pour les entreprises du groupe témoin. Au bout de trois ans, leurs immobilisations corporelles ont augmenté en moyenne de près de 40 % contre 25 % pour celles du groupe témoin.

L'effort d'investissement de la part des entreprises aidées se poursuit l'année suivant l'aide et revient à un niveau proche de celui précédant l'obtention de l'aide deux ans après. À ce moment-là, leur taux d'investissement reste supérieur de 4 points à celui des entreprises du groupe témoin, alors qu'avant le versement de l'aide, il leur était inférieur.

Meilleures performances économiques

Les performances économiques se mesurent aussi par les évolutions du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée des entreprises. Après le versement de l'aide et donc la réalisation d'un investissement, ces deux indicateurs augmentent plus rapidement pour les entreprises aidées que pour les entreprises du groupe témoin. Entre l'année précédant l'aide et la deuxième année qui suit son versement, le chiffre d'affaires des entreprises aidées progresse de 12 points de plus que celui des entreprises non aidées ; l'écart est de même nature pour la valeur ajoutée : + 7 points.

L'augmentation du chiffre d'affaires est forte la première année et reste très soutenue par la suite. L'écart de croissance avec les entreprises du groupe

témoin est en constante augmentation. Pour la valeur ajoutée, l'écart de croissance n'est vraiment significatif que deux années après le versement de l'aide. L'optimisation d'un nouvel outil n'est pas immédiate et les entreprises ont visiblement besoin d'une période d'adaptation.

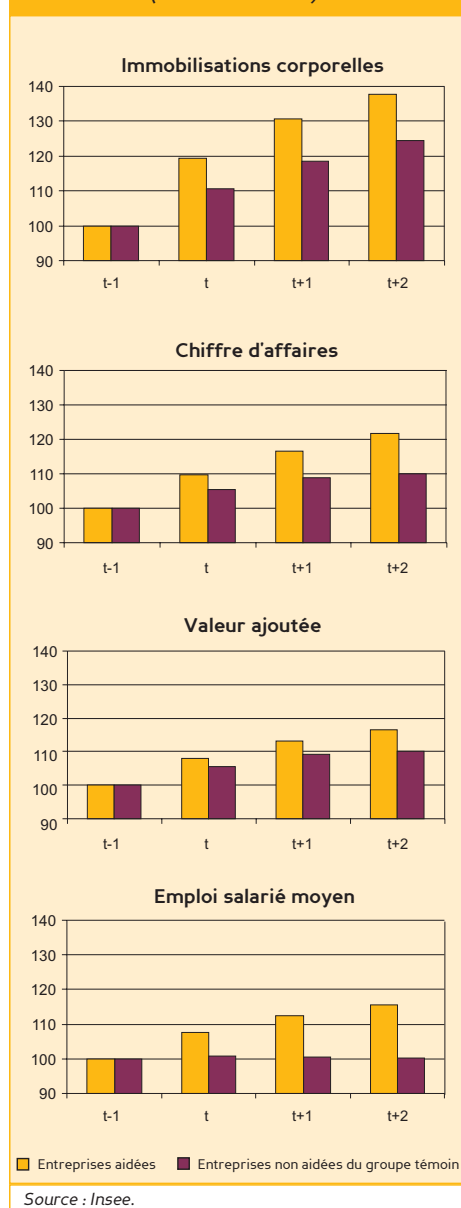
Une évolution de l'emploi plus favorable pour les entreprises aidées

Autre résultat positif : deux ans après le versement de l'aide, l'emploi salarié augmente plus rapidement dans les entreprises aidées que dans les entreprises du groupe témoin. Le taux de croissance des effectifs est en moyenne de 15 points supérieur à que celui des entreprises non aidées. En trois ans, 65 % des entreprises aidées augmentent leur effectif contre 41 % seulement des entreprises du groupe témoin. À l'autre bout de l'échelle, 25 % des entreprises aidées diminuent leur effectif contre 34 % pour les autres. La hausse de l'emploi dans les entreprises aidées se fait principalement l'année de l'aide : plus de la moitié des entreprises aidées augmentent leur effectif dès la première année.

Les taux de marge des entreprises aidées et non aidées n'évoluent que très peu sur la période et sont de niveau relativement proche. Pour les entreprises aidées, l'évolution de la masse salariale liée à la hausse de l'emploi contribue à rendre stable le taux de marge.

Progression importante des performances dès l'année de l'aide

Évolution des moyennes des taux de croissance base 100 en t-1 (t : année de l'aide) données brutes



Précisions :

Quelle que soit l'année où l'entreprise a été aidée, entre 1997 et 2001, l'impact de l'aide à l'amélioration de l'outil de production est évalué sur quatre exercices : de l'année précédant le versement de l'aide à la seconde année qui la suit.

Du fait de contraintes méthodologiques, l'étude ne porte que sur 478 entreprises industrielles sur les 620 aidées pour l'amélioration de l'outil de production entre 1997 et 2001. Les autres entreprises n'ont pas pu être retenues : soit parce qu'elles n'avaient pas une APE (activité principale exercée) industrielle et ont reçu l'aide au titre d'une activité secondaire industrielle (46 cas), soit parce qu'elles ne pouvaient faire l'objet d'une observation sur les quatre ans prévus (pour la grande majorité, ce sont de jeunes entreprises ayant reçu l'aide l'année de leur création ou entreprises ayant cessé au cours de la période), soit enfin parce qu'elles comptaient des établissements importants hors de Bourgogne et qu'il était impossible de mesurer l'impact spécifique à la région.

À partir des entreprises bourguignonnes observables sur quatre années consécutives et éligibles à l'aide, un groupe témoin de plus de 2 000 entreprises n'ayant pas reçu l'aide à l'amélioration de l'outil de production a été constitué par tirage au sort.

Profil particulier des entreprises aidées

L'analyse par simple comparaison de performances entre deux groupes d'entreprises, aidées et non aidées, peut être affinée en tenant davantage compte du profil des entreprises. Si les entreprises du groupe témoin (non aidées) répondent aux critères les rendant éligibles à l'aide (effectif, nature de leur activité), dans les faits, les entreprises qui ont réellement perçu l'aide ne sont pas réparties tout à fait de la même façon que celles du groupe témoin.

Les entreprises aidées sont en effet davantage présentes dans les industries des biens intermédiaires et plus particulièrement dans la métallurgie et la transformation des métaux (30 % des entreprises aidées sont dans ce dernier secteur contre 14 % des entreprises du groupe témoin). Elles sont aussi davantage présentes dans l'industrie des biens de consommation et surtout dans le secteur de l'édition-imprimerie-reproduction (16 % des entreprises aidées sont dans ce dernier secteur contre 7 % des entreprises du groupe témoin).

Les entreprises aidées sont aussi de taille plus importante que les entreprises du groupe témoin. Leur nombre moyen de salariés avant l'attribution de l'aide est de 30 contre 19 aux entreprises du groupe témoin. Six entreprises aidées sur dix ont un

Meilleures performances des entreprises aidées quelle que soit la méthode

Comparaison des performances entre entreprises aidées et non aidées du groupe témoin (en points de pourcentage)

	Observation brute	Avec correction des effets de structure	Avec correction du biais de sélection
Différence d'évolution des indicateurs entre t-1 et t+2			
Immobilisations corporelles	+ 13	+ 22	+ 21
Emploi salarié moyen	+ 15	+ 16	+ 16
Chiffre d'affaires	+ 12	+ 15	+ 13
Valeur ajoutée	+ 7	+ 13	+ 12
Différence de niveau des indicateurs en t+2			
Taux d'investissement	+ 4	+ 5	+ 3
Taux d'exportation	ns	ns	ns

ns : l'écart de résultats entre entreprises aidées et non aidées est non significatif.
t : année de l'aide.

Source : Insee.

La première colonne du tableau ci-dessus mesure la différence des valeurs moyennes observées entre entreprises aidées et entreprises non aidées ; la seconde retrace ces écarts corrigés des effets de structure ; la troisième présente la différence de performance attribuée à l'aide, après correction d'un éventuel biais de sélection dans l'attribution de l'aide.

effectif compris entre 10 et 50 salariés contre trois sur dix pour celles du groupe témoin.

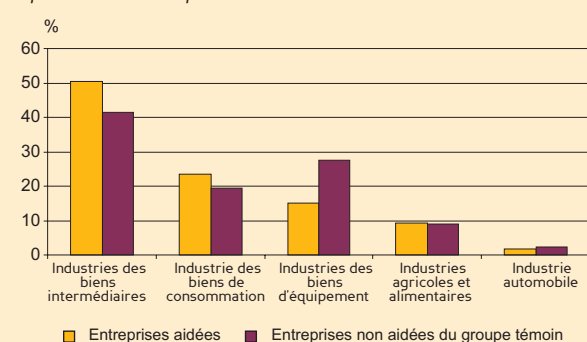
De même, l'année précédant l'aide, le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée par salarié et le capital par salarié sont plus importants dans les entreprises qui recevront l'aide que dans les autres. En revanche, la répartition par zone d'emploi diffère peu entre entreprises aidées ou non aidées, mis à part la zone d'emploi de

Decize où les entreprises aidées sont un peu plus présentes.

Une fois neutralisées toutes ces différences de structure, les résultats constatés en première approche de comparaison se confirment. Les écarts de performance entre les deux groupes d'entreprises se renforcent même, au bénéfice des entreprises aidées.

Entreprises aidées et non aidées : des profils sectoriels et des résultats différents

Répartition des entreprises aidées et non aidées selon le secteur d'activité



Source : Insee.

Résultats des entreprises l'année précédant l'aide

	Entreprises aidées	Entreprises non aidées du groupe témoin
Emploi moyen (en nombre de salariés)	30	19
Chiffre d'affaires par entreprise (en millier d'euros)	3 300	2 400
Valeur ajoutée par salarié (en K€)	42	34
Immobilisations corporelles par salarié (en K€)	41	34
Taux d'investissement (%)	16	18
Taux d'exportation (%)	8	6

Définitions :

Valeur ajoutée : chiffre d'affaires - achat de biens et services ;

Immobilisations corporelles : immobilisations constituées des terrains, constructions, installations techniques, matériels et outillages industriels... ;

Investissement matériel : achat de moyens de production (machines) ;

Taux d'investissement : investissement matériel / valeur ajoutée ;

Taux d'exportation : chiffre d'affaires réalisé à l'exportation / chiffre d'affaires total ;

Excédent brut d'exploitation : valeur ajoutée - (charges salariales + impôts liés à la production) ;

Taux de marge : excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée.

Pas de biais de sélection observable

Toutes les entreprises éligibles à l'aide ne sont pas effectivement aidées. Certaines entreprises ne connaissent pas l'existence de l'aide, d'autres ont choisi de ne pas présenter de dossier. Par ailleurs, l'octroi des aides résulte de décisions concertées entre les organismes financeurs, qui peuvent soit encourager des entreprises dynamiques, soit à l'inverse soutenir des projets plus fragiles, lorsque, par exemple, les entreprises sont implantées dans des zones donnant droit à la Prime d'Aménagement du Territoire.

Pour neutraliser ces effets potentiels, on compare les entreprises aidées à un groupe d'entreprises dont la probabilité d'être aidée est proche mais qui n'ont pas sollicité ou pas obtenu

l'aide à l'outil de production. Cette probabilité est déterminée en fonction de caractéristiques observables sur chacune des entreprises. Pour l'aide à l'outil de production, cette probabilité est importante pour les entreprises des industries des biens de consommation et des biens intermédiaires, pour celles de 20 à 100 salariés et pour celles à forte productivité ou au chiffre d'affaires important l'année précédant l'aide.

En neutralisant l'éventuel biais de sélection dans le calcul des performances des entreprises aidées et non aidées, les performances des entreprises aidées restent très supérieures à celles des entreprises qui n'ont pas reçu l'aide.

Fabrice Loones

Trois aides aux entreprises évaluées

Trois aides versées aux entreprises de la région entre 1997 à 2001 ont fait l'objet d'une évaluation d'impact en termes de performances économiques :

- l'aide au recrutement de personnel d'encadrement,
- l'aide aux bâtiments industriels,
- l'aide à l'amélioration de l'outil de production.

La première aide, d'une nature différente des deux autres, soutient l'embauche d'un cadre dans l'optique d'un renforcement de l'équipe dirigeante, alors que les deux autres permettent à l'entreprise bénéficiaire d'acquiescer un nouveau bâtiment ou une nouvelle machine de production.

Toutes ces aides ont eu un impact positif pour les entreprises qui en ont bénéficié : leurs résultats ont été plus positifs que ceux des entreprises non aidées. Toutefois, sans véritablement comparer ces aides, on soulignera que l'impact concernant l'aide aux bâtiments industriels semble le plus fort. Cette aide vise des investissements lourds, elle est attribuée à moins d'entreprises.

L'impact de l'aide à l'outil de production est de moindre importance. Elle est plus largement distribuée et vise des investissements de moindre ampleur. Enfin, l'aide au recrutement de personnel d'encadrement a aussi des effets positifs. Dans les trois cas, on rappelle que l'analyse porte sur quatre exercices, l'impact d'une aide étant de plus en plus difficile à identifier au fur et à mesure que le temps passe.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Aide aux bâtiments industriels : un impact très positif - Insee Bourgogne Dimensions n° 135 - décembre 2006.

- Aide au recrutement de personnel d'encadrement : un impact positif à court terme - Insee Bourgogne Dimensions - n° 131 - mai 2006.

- L'aide ARDAN aux entreprises de Bourgogne - Insee Bourgogne Dimensions n° 111 - juillet 2004.

- Guide des aides régionales - Conseil Régional de Bourgogne : www.cr-bourgogne.fr

- J'entreprends en Bourgogne : <https://eco.e-bourgogne.fr>

- Site internet de la Drire Bourgogne : www.bourgogne.drivre.gouv.fr - Rubrique aide aux entreprises.

Toutes ces publications sont consultables sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr